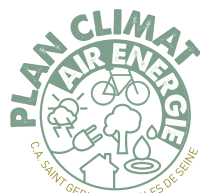


Saint Germain  
Boucles de Seine

# BILAN MI-PARCOURS

PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL

---



Saint Germain  
bouclesdeseine  
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION



Bilan mi-parcours du PCAET

Directeur de la publication : Pierre Fond

Réalisation - CASGBS

Conception : tempsRéel.fr

Impression : Desbouis Grésil Montgeron - Imprimé sur papier recyclé

Téléchargeable sur [www.casgbs.fr](http://www.casgbs.fr)

Juin 2026

# AVANT-PROPOS

Trois ans après l'adoption de notre Plan Climat, il est temps de prendre un peu de recul pour dire ce qui avance, ce qui résiste et ce vers quoi nous devons maintenant tendre : changer d'échelle.

Nous publions ce bilan au moment où la France finalise sa feuille de route climatique pour 2030 (Stratégie Nationale Bas Carbone 3), avec des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre rehaussés, dans un contexte de ressources financières sous tension pour les territoires et sans que les outils de suivi et d'évaluation soient toujours fournis aux collectivités. Les principaux postes d'émissions de gaz à effet de serre et de consommations d'énergie - à commencer par le bâtiment - supposent une coordination qui dépasse les seuls leviers de l'Agglo : ils engagent l'État, la Région, les communes, les acteurs économiques et les partenaires institutionnels et associatifs. C'est la réalité de la transition écologique, qui ne se pilote pas seul.

Pour autant, depuis trois ans, l'Agglo est au travail, engagée, responsable. S'il ne fallait retenir que quelques chantiers, voilà ce qui, concrètement, a changé.

- **Sur l'énergie** : le déploiement des réseaux de chaleur alimentés par les énergies renouvelables et en premier lieu la géothermie, ouvre une perspective concrète de décarbonation.
- **Sur la rénovation énergétique** : les semaines de l'Éco-Rénov accompagnent les habitants dans la rénovation thermique de leur logement.
- **Sur les déchets** : la montée en puissance du tri à la source et du compostage dans l'objectif de réduire nos déchets, transforme durablement nos pratiques.
- **Sur nos ressources naturelles** : la protection et l'adaptation de nos écosystèmes forestiers, poumons verts du territoire, progressent en lien avec nos partenaires.
- **Sur les mobilités** : le développement des modes actifs et l'aménagement des pôles de transport empruntés chaque jour par les habitants et usagers du territoire facilitent des déplacements moins carbonés. C'est un travail rigoureux, concret et patient dans la durée.

La prochaine étape est plus exigeante. Elle suppose de passer de l'expérimentation maîtrisée à la massification et de faire converger les énergies de chaque commune, de chaque partenaire, de chaque habitant, chacun à sa mesure et selon ses propres leviers. Ce bilan de mi-parcours est fait pour ça : identifier ce qui fonctionne, comprendre ce qui résiste, et décider ensemble de ce qui mérite d'être amplifié.

**Pierre FOND**

Président de la Communauté d'agglomération Saint Germain Boucles de Seine

**Daniel CORNALBA**

Vice-président Transitions et Plan Climat Air Énergie

# SOMMAIRE

## 5 Les grandes tendances du territoire

## 11 Accompagner et réussir la transition : où en est notre plan d'action ?

### 5 axes d'intervention sur notre territoire :

12 **Axe 1** : Favoriser la mobilisation générale

14 **Axe 2** : Préserver et valoriser nos ressources  
environnementales

18 **Axe 3** : Développer une économie locale et durable

22 **Axe 4** : Faciliter les déplacements avec des pratiques  
sobres et décarbonées

25 **Axe 5** : Favoriser la résilience des bâtiments,  
des espaces publics et des aménagements

## 28 Poursuivre et approfondir nos actions

## 30 Glossaire

*Retrouvez dans le glossaire tous les mots qui sont soulignés dans cette édition*

# LES GRANDES TENDANCES DU TERRITOIRE

## LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ENTRE AVANCÉES SIGNIFICATIVES ET DÉFIS PERSISTANTS

### MÉTHODOLOGIE

**Les tendances présentées dans cette partie portent sur quatre thématiques : les émissions de gaz à effet de serre, les consommations énergétiques, la production d'énergies renouvelables et la qualité de l'air.**

Les données utilisées sont les plus récentes disponibles — elles datent de 2022 et 2023 — et sont antérieures ou contemporaines à l'adoption du Plan Climat Air Énergie Territorial en juin 2023 et ne permettent pas d'en mesurer les effets. Les données de la période COVID (2020-2021) ont été exclues car non représentatives des tendances de fond.

Ces données proviennent de deux sources de référence : le Réseau d'Observation Statistique de l'Énergie (ROSE), qui agrège les données de plusieurs partenaires dont l'Agence Régionale de l'Énergie et du Climat (AREC) et Airparif, et le Baromètre

de la Transition Écologique produit par la Direction Départementale des Territoires des Yvelines spécifiquement pour le territoire de la Communauté d'agglomération Saint Germain Boucles de Seine.

Les indicateurs ont été sélectionnés pour leur disponibilité, leur comparabilité dans le temps et leur cohérence avec les documents de planification nationaux ([Stratégie Nationale Bas Carbone](#), [Programmation Pluriannuelle de l'Énergie](#)) et régionaux ([Schéma Directeur de la Région Île-de-France Environnemental](#)).

Ces indicateurs sont influencés par de nombreux facteurs extérieurs à l'action de la collectivité. Ils offrent une photographie du territoire à un instant donné et permettent d'orienter les priorités sans pouvoir mesurer précisément et isolément l'impact des politiques menées.

## Trajectoire nationale

UNE DÉCARBONATION QUI PROGRESSE MAIS DES OBJECTIFS CLIMATIQUES RÉHAUSSÉS DEPUIS L'ADOPTION DU PLAN CLIMAT.

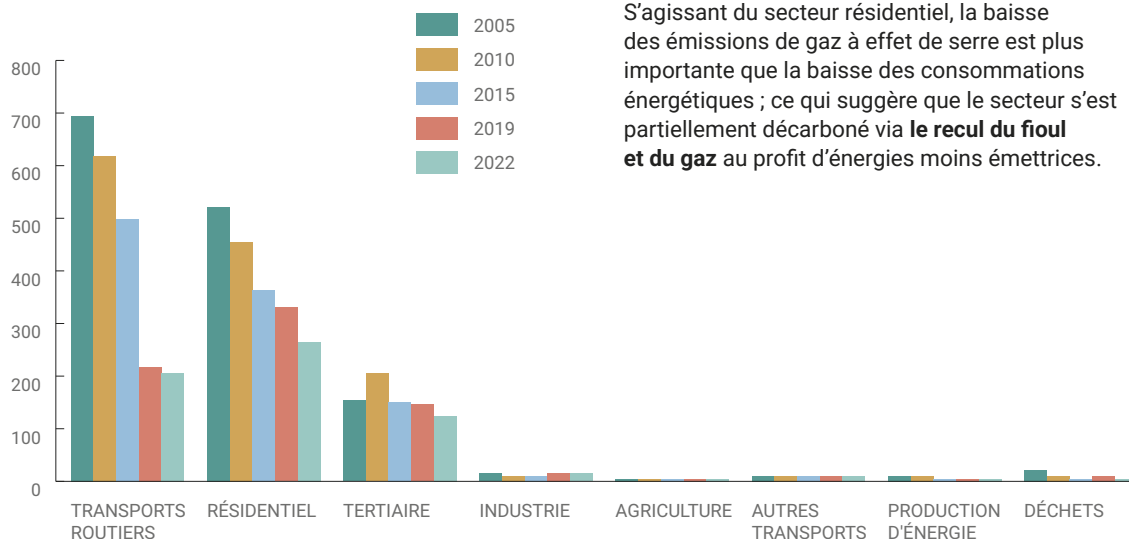
- L'Accord de Paris de 2015 visait à limiter le réchauffement mondial à +1,5°C voire +2°C ; seuil en deçà duquel la fréquence des événements extrêmes, les atteintes à la biodiversité et les bouleversements climatiques irréversibles restent contenus. Les objectifs qui en découlent ont depuis été rehaussés : une loi européenne de 2021 fixe désormais une réduction de 55 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030, dans l'espoir de limiter le réchauffement à +2,6°C. Ce niveau d'ambition rend indispensable le renforcement des politiques d'adaptation au changement climatique, en parallèle des efforts d'atténuation.
- Le Plan Climat de la CASGBS a été élaboré en déclinaison des objectifs alors en vigueur, qui ciblaient une réduction de 40 % des émissions d'ici 2030. Ce bilan à mi-parcours s'inscrit donc dans un contexte d'exigence renforcée que la prochaine révision du Plan devra intégrer.
- En France, la trajectoire nationale est conforme aux objectifs actuellement en vigueur : les émissions ont diminué de 19 % entre 2015 et 2024. Les priorités de l'État se concentrent désormais sur la maîtrise de la demande d'énergie, la décarbonation du mix énergétique et l'adaptation aux effets du changement climatique.

## Émissions de gaz à effet de serre (GES)

LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ONT ÉTÉ DIVISÉES PAR 2 DEPUIS 2005 ET LE SECTEUR DU BÂTIMENT EST DEVENU LE PREMIER POSTE ÉMETTEUR, DEVANT LES TRANSPORTS.

### ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS DE GES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ, EN KTEQCO<sup>2</sup> (2022)

Source : Airparif (ROSE 2025)



- En 2022, les émissions de GES de l'agglomération affichaient **une décroissance de 57% depuis 2005**, principalement grâce à la baisse continue des émissions liées au transport (-71 %) et au secteur résidentiel (-50 %). La part des véhicules plus récents et moins émetteurs dans le parc automobile a contribué à cette baisse. S'agissant du secteur résidentiel, la baisse des émissions de gaz à effet de serre est plus importante que la baisse des consommations énergétiques ; ce qui suggère que le secteur s'est partiellement décarboné via **le recul du fioul et du gaz** au profit d'énergies moins émettrices.

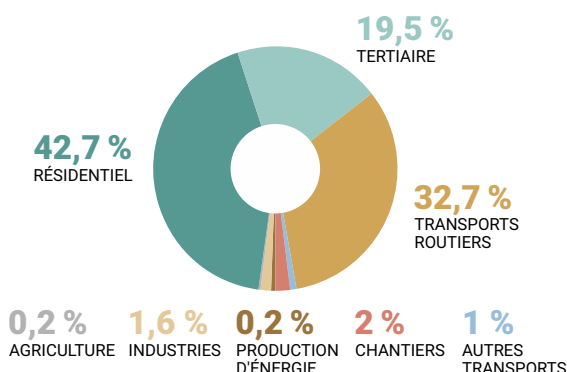
## LES GRANDES TENDANCES DU TERRITOIRE

→ **Les bâtiments constituent la première source d'émissions de gaz à effet de serre**, avec 62 % des émissions totales. Le secteur résidentiel concentre 42,7 % des émissions de gaz à effet de serre : un niveau nettement supérieur à la moyenne des Yvelines (26,7 %) et à la moyenne francilienne (25 %). Cette surreprésentation s'explique par les caractéristiques du parc bâti et par le mode de chauffage encore majoritairement au gaz (56 % des consommations résidentielles).

→ **Les transports routiers (32,7 %) représentent le deuxième poste émetteur du territoire**. Ils sont en revanche moins représentés que dans le reste du département (37,3 %), ce qu'explique en partie l'offre de transports en commun plus développée sur ce territoire. En 2022, 39 % des habitants se rendent au travail en voiture individuelle thermique et 48 % en transports en commun.

### SOURCE DES ÉMISSIONS DE GES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ (SCOPE 1 & 2, 2022)

Source : Airparif (ROSE 2025)



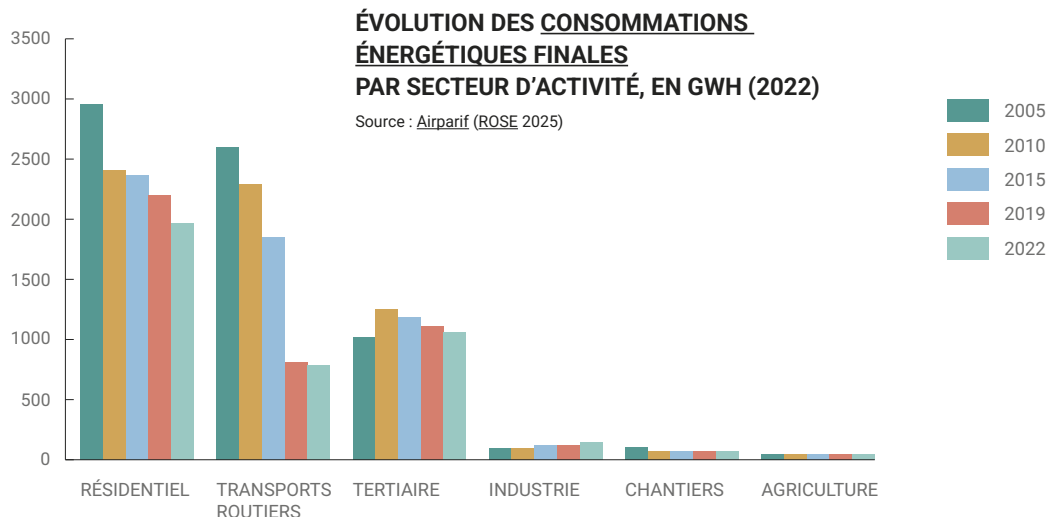
### COMPARAISON AVEC LES ÉCHELLES DÉPARTEMENTALE ET RÉGIONALE

|                   | MOYENNE<br>SGBS | MOYENNE<br>YVELINES | MOYENNE<br>ÎLE-DE-FRANCE |
|-------------------|-----------------|---------------------|--------------------------|
| Transport routier | 32,7 %          | 37,3 %              | 31 %                     |
| Résidentiel       | 42,7 %          | 26,7 %              | 25 %                     |
| Tertiaire         | 19,5 %          | 16,3 %              | 20 %                     |



## Consommations d'énergie

**40 % D'ÉNERGIE CONSOMMÉE EN MOINS DEPUIS 2005 MAIS LES BÂTIMENTS CONCENTRENT ENCORE LES ¾ DES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES DU TERRITOIRE.**



→ En 2022, la consommation énergétique finale du territoire a diminué de 41,5 % par rapport à 2005. **Seul le secteur tertiaire a connu une hausse de 5 % depuis 2005** ; comparable à celle observée à l'échelle francilienne (+6 %), liée à l'implantation de nouveaux bureaux et zones d'activités.

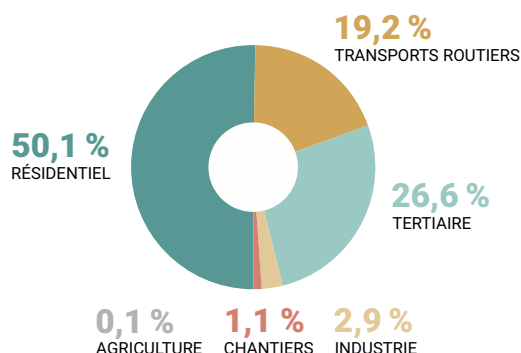
→ **Les consommations énergétiques des transports routiers ont quant à elles reculé de 71 %** depuis 2005, portées principalement par les progrès techniques des motorisations plutôt que par une baisse de l'usage de la voiture (augmentation du nombre de véhicules détenus par les ménages : +5000 entre 2011 et 2022).

→ Celles du secteur résidentiel ont enregistré une baisse de 34 %, qui s'explique par l'évolution des systèmes de chauffage ainsi que par l'adaptation des comportements des ménages vers des pratiques plus sobres dans un contexte de hausse des coûts de l'énergie.

→ **Le secteur du bâtiment – résidentiel et tertiaire confondus – concentre 76,7 % des consommations énergétiques** soit plus des 3/4, loin devant les transports routiers (19,2 %). Le reste est marginal. Le secteur résidentiel représente la moitié (50,1 %) des consommations énergétiques du territoire ; un niveau nettement supérieur à la moyenne des Yvelines (35,4 %) et de l'Île-de-France (35,1 %). La consommation de ce secteur repose encore à 56 % sur le gaz naturel. Cette dépendance aux énergies fossiles s'explique en grande partie par les caractéristiques du parc immobilier : environ 87 000 logements ont été construits entre 1946 et 1990, avant l'entrée en vigueur de réglementations thermiques visant une performance thermique. Sur près de 170 000 logements recensés, **62 % sont classés D ou E** au diagnostic de performance énergétique et 48 % E, F ou G.

### SOURCE DES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ (SCOPE 1 & 2, 2022)

Source : Airparif (ROSE 2025)

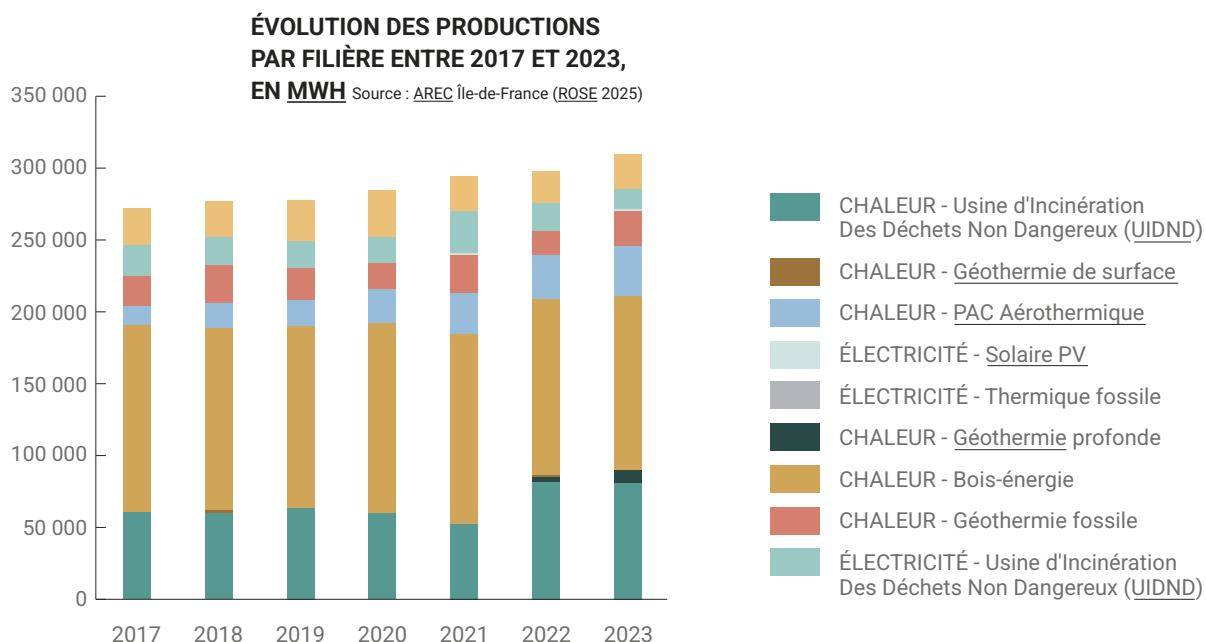


→ La rénovation énergétique du parc résidentiel est un levier déterminant. La Communauté d'agglomération y contribue, en partenariat avec Énergies Solidaires, en sensibilisant les habitants et en abondant les aides de l'État (**MaPrimeRénov'**, Certificats d'Économies d'Énergies (**CEE**), etc.), aux côtés des opérateurs spécialisés. Cependant, la mobilisation à grande échelle des propriétaires et des copropriétés reste conditionnée à des facteurs qui dépassent son seul périmètre d'action.



## Production locale d'énergie

LES ÉNERGIES RENOUVELABLES PROGRESSENT MAIS COUVRENT ENCORE MOINS D'UN DIXIÈME DES BESOINS DU TERRITOIRE.



→ Entre 2017 et 2023, la production locale d'énergie a progressé de 14 %.

L'augmentation est principalement due à la production de chaleur issue des usines d'incinération de déchets et à l'apparition depuis 2022 de la géothermie profonde.

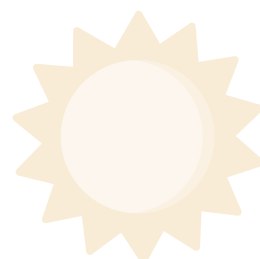
→ En 2022, la production locale d'énergie représente 8 % des consommations énergétiques finales du territoire de la CASGBS.

→ Le mix de production d'énergies renouvelables est dominé à 88 % par la chaleur principalement issue du bois-énergie et des usines d'incinération de déchets.

→ Les habitants et usagers du territoire consomment encore majoritairement des énergies fossiles pour couvrir leurs besoins énergétiques (le gaz constitue 43 % des consommations totales du territoire), le reste étant assuré par l'électricité :

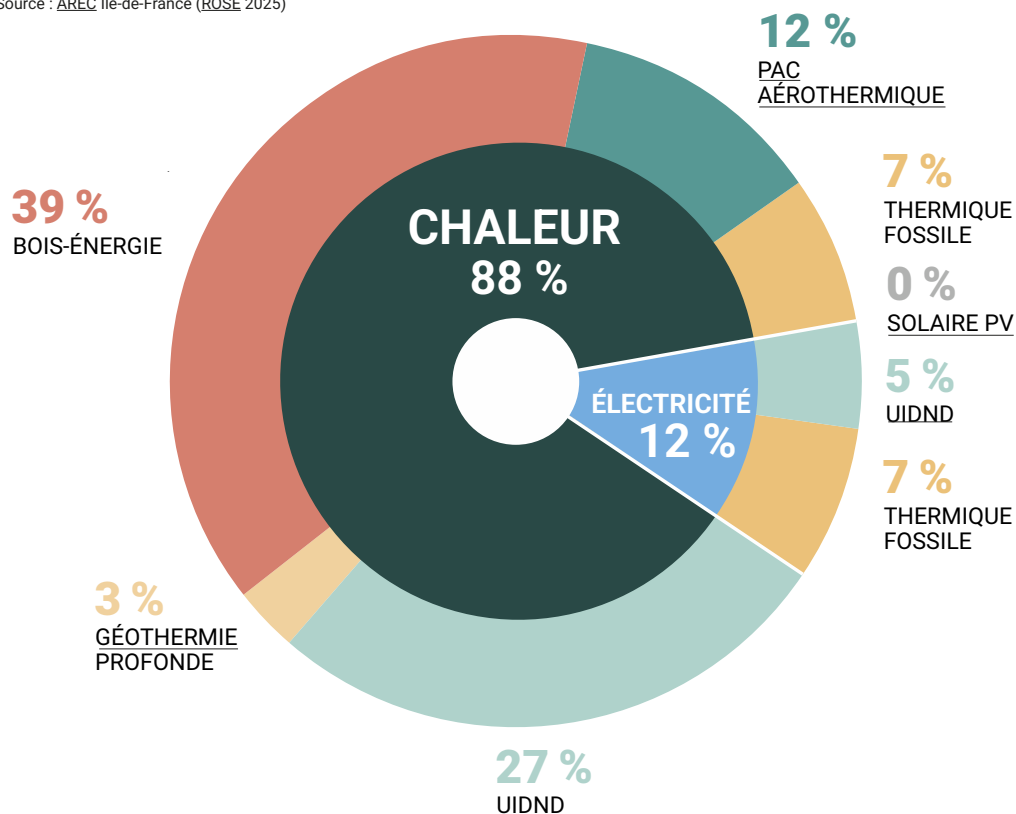
- Secteur résidentiel : 56 % de gaz, 31 % d'électricité
- Secteur tertiaire : 45 % de gaz, 47 % d'électricité
- Secteur routier : 95 % de véhicules thermiques

→ La marge de progression en matière de développement des énergies renouvelables et de récupération reste importante. Le levier le plus structurant identifié est le développement des réseaux de chaleur alimentés par géothermie profonde ; une ressource dont le potentiel sur le territoire est important (250 GWh estimés), qui ne représente pour l'instant que 3 % de la production locale. Le territoire compte par ailleurs 1 426 zones d'accélération des énergies renouvelables définies en application de la loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (APER) du 10 mars 2023, dont 85 % orientées vers le solaire photovoltaïque. Les filières à fort potentiel de développement (géothermie, solaire) en sont encore aux prémices sur le territoire.



## RÉPARTITION DES PRODUCTIONS PAR FILIÈRE (2023)

Source : AREC Île-de-France (ROSE 2025)



## Qualité de l'air

LES POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES SONT EN FORTE BAISSÉ DEPUIS 2005.

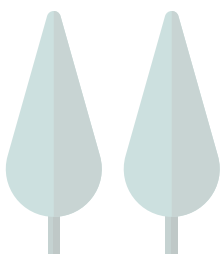
→ Évolution des émissions entre 2005 et 2022 sur le territoire de la CASGBS :

- -79 % Nox (oxyde d'azote)
- -35 % PM10 (particules fines)
- -40 % PM2,5 (très fines)
- -79 % SO2 (dioxyde de soufre)

→ Émissions de polluants en 2022 sur la CASGBS :

- NOx : 1123,5 tonnes
- PM10 : 489 tonnes
- PM2,5 : 376,7 tonnes
- SO2 : 58,2 tonnes

→ Les émissions de polluants atmosphériques ont fortement diminué depuis 2005, portées par trois dynamiques convergentes : le renouvellement du parc automobile vers des véhicules moins émetteurs de NOx, la division par trois du recours au fioul et au gaz pour le chauffage, et la contraction de l'activité industrielle en Île-de-France, qui explique l'essentiel de la baisse du dioxyde de soufre. Les transports routiers et le secteur résidentiel restent les deux principales sources d'émissions de polluants sur le territoire.



ACCOMPAGNER  
ET RÉUSSIR  
LA TRANSITION :  
OÙ EN EST  
NOTRE PLAN  
D'ACTION ?



## Faire de l'administration de la CASGBS une administration exemplaire



### Objectifs

Réduire l'empreinte environnementale de l'administration en développant des réflexes favorables à la transition écologique au quotidien.

Utiliser l'argent public de manière sobre et efficace en réduisant les dépenses énergétiques, le gaspillage et en orientant les achats vers des solutions plus responsables.

Être exemplaire en tant qu'acteur public : appliquer à soi-même ce que l'on promeut sur le territoire.



**5 vélos électriques**  
de service déployés depuis 2022



**1 véhicule électrique**  
acquis en 2025 pour le service Cycles de l'eau

### GRANDS ENSEIGNEMENTS DES RÉALISATIONS

- ✓ **L'écoresponsabilité s'ancre progressivement dans le quotidien à l'Agglo. La durée d'usage des équipements informatiques** a été allongée à 7-8 ans, les matériels obsolètes orientés vers des filières de recyclage. Les pratiques évoluent : logique "zéro plastique" lors des conseils communautaires, déploiement du compostage, installation de détecteurs de présence. La journée annuelle des agents est devenue un temps fort de sensibilisation aux enjeux écologiques.
- ✓ **Une offre de mobilités durables a vu le jour pour les agents.** L'Agglo s'est dotée d'une flotte de 5 vélos électriques, avec parking sécurisé et a organisé des ateliers de remise en selle pour circuler en sécurité. Pour le parc de véhicules, l'Agglo privilégie la durée d'usage et opte pour des motorisations électriques lors des renouvellements.
- ✓ **Les achats responsables montent en puissance, portés par la croissance du budget d'investissement.** L'Agglomération a doublé son budget d'investissement en 2 ans ; ce qui est un levier pour intégrer des exigences environnementales dans les marchés publics car la nature des projets financés (réseaux d'assainissement, aménagements cyclables, etc.) s'y prête davantage.

### Pistes pour faire mieux demain

- **Poursuivre le renouvellement du parc de véhicules vers des motorisations électriques** en privilégiant la durée d'usage des véhicules existants.
- **Consolider l'offre de déplacements durables pour les agents**
- **Élaborer un schéma de promotion des achats responsables (SPASER)** pour élever les exigences environnementales dans les marchés publics.
- **Mieux piloter l'empreinte numérique.**
- **Systématiser un budget vert** pour identifier et suivre la part des dépenses de l'Agglo contribuant à la transition écologique.



## Faciliter l'implication de tous les citoyens, des associations et des acteurs du territoire

40%



### Objectifs

Accompagner l'évolution des pratiques des citoyens, associations et professionnels en favorisant l'apprentissage collectif.

Renforcer l'efficacité des politiques publiques en impliquant les acteurs de terrain et en favorisant la coopération et la mutualisation.

Développer la capacité d'agir à l'échelle locale en donnant aux habitants, élus et acteurs du territoire les outils pour passer de la prise de conscience à l'action concrète.



### 3 agents

dédiés à la prévention des déchets



### 1 100 personnes

sensibilisées aux mobilités douces



### 1 400 personnes

sensibilisées à la rénovation énergétique



### 2 600 enfants et 4 400 adultes

sensibilisés à la réduction et au tri des déchets en trois ans

### GRANDS ENSEIGNEMENTS DES RÉALISATIONS

✓ Les grandes thématiques du Plan Climat — déchets, mobilités, rénovation énergétique, eau — ont donné lieu à des actions de sensibilisation à destination des habitants, scolaires et élus sous des formats variés lors notamment des Semaines de l'Éco-Rénov', Semaine de la Mobilité, Semaine Européenne de Réduction des Déchets, etc.

✓ La sensibilisation répond aussi à des dysfonctionnements observés, au-delà de la seule pédagogie. La campagne annuelle sur les lingettes vise à réduire les bouchons dans les réseaux d'assainissement. La campagne "En vrac" encourage la réduction des emballages à la source.

✓ La création des communautés de travail a consolidé un espace de mobilisation collective autour des enjeux du Plan Climat. Créées en 2024 autour de trois thématiques – économie circulaire et déchets, énergie, nature en ville et forêt – elles réunissent élus, partenaires institutionnels et associatifs autour d'enjeux qui nécessitent la mobilisation de tous pour nourrir les réflexions, coordonner les actions et inciter chacun à agir à son échelle.

✓ Les actions de sensibilisation peinent à toucher au-delà des publics déjà convaincus. Les personnes qui participent aux ateliers vélo, aux forums de la rénovation ou aux animations compostage sont majoritairement déjà sensibilisées aux enjeux environnementaux.

### Pistes pour faire mieux demain

○ Aller vers les publics non encore atteints avec des formats plus proactifs : porte-à-porte en habitat collectif, interventions dans les collèges et lycées, etc.

○ Mesurer l'impact des actions de sensibilisation au-delà du nombre de participants en suivant des indicateurs de changement de comportement (taux de tri, nombre de dossiers de rénovation déposés, évolution de la pratique du vélo, etc.).



## Miser sur une agriculture de proximité et en adapter les pratiques



### Objectifs

Soutenir et pérenniser l'économie agricole locale en protégeant le foncier.

Assurer une alimentation plus durable en développant les filières de proximité et les produits locaux pour les habitants comme pour la restauration collective.

Préserver la qualité de l'air, de l'eau, des sols et la biodiversité en encourageant des pratiques agricoles plus respectueuses des milieux naturels.



**278 ha**

sanctuarisés par la Zone Agricole Protégée (ZAP)



**500 ha**

de surface agricole déclarée en 2024, dont 32 % cultivés en agriculture bio



**50 000 €**

par an versés à Plaine d'Avenir 78

### GRANDS ENSEIGNEMENTS DES RÉALISATIONS



**Protéger le foncier agricole a été le premier acte de l'Agglo, avant même l'adoption du Plan Climat.**

La plaine agricole de Montesson, Sartrouville et Carrières-sur-Seine est l'une des plus grandes zones agricoles aussi proches de Paris : environ 300 ha à 15 km de la capitale, dans un territoire soumis à de fortes pressions foncières. Face au recul continu des surfaces agricoles, l'Agglo a adopté une Zone Agricole Protégée (ZAP) sanctuarisant durablement ces terres contre toute urbanisation future.



**Après avoir sanctuarisé les espaces agricoles, l'Agglo facilite l'émergence de projets.**

L'Agglo s'engage dans une démarche de diagnostic et de rencontres des partenaires (Plaine d'Avenir 78, Chambre d'agriculture, Agence des Espaces Verts, Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural) pour favoriser l'émergence de projets. Elle a aussi lancé une démarche sur la restauration collective aboutissant à un premier marché groupé d'achat de repas regroupant 2 communes et 3 Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) en 2024.



**Les agriculteurs du territoire font face à des défis importants.**

Les exploitations sont confrontées à des conflits d'usage et à l'adaptation aux enjeux climatiques. Plaine d'Avenir 78, dont l'Agglo soutient l'action, joue un rôle d'interface entre monde agricole et territoire pour favoriser les transitions vers des pratiques plus durables.



### Pistes pour faire mieux demain



**Développer des projets de remise en culture** des friches et parcelles non exploitées.



**Relancer la mutualisation de la restauration collective et l'approvisionnement local** en s'appuyant sur les enseignements du premier marché groupé pour engager les communes dans de nouvelles étapes (nouveaux marchés groupés, étude d'une cuisine centrale mutualisée, etc.).



**Élaborer une stratégie alimentaire territoriale.**



## Protéger la forêt, accompagner son adaptation et en faire un facteur de résilience

60%



### Objectifs

Préserver les espaces et écosystèmes forestiers pour continuer à bénéficier de leurs apports essentiels : séquestration du carbone, réservoir de biodiversité, rafraîchissement du territoire et cadre de vie exceptionnel pour les habitants.

Garantir une gestion durable des forêts pour renforcer leur résilience face au changement climatique et orienter, dans la mesure du possible, la production de bois au service de l'économie et des besoins du territoire.



**4 800 ha** de forêts sur le territoire, soit environ **35 %** de sa superficie



**500 000 €** investis sur 4 ans dans le cadre de la convention avec l'**ONF** pour la préservation de la biodiversité forestière



Près de **40 %** du peuplement de la forêt de Marly et environ **30 %** des peuplements de la forêt de St-Germain présentent des signes de dépérissement, témoignant de la pression croissante du changement climatique

### GRANDS ENSEIGNEMENTS DES RÉALISATIONS

✓ **En orientant son soutien vers des actions au service des écosystèmes forestiers, l'Agglo a franchi une étape décisive dans son partenariat avec l'ONF.** La précédente convention avec l'ONF finançait des parcours cyclables et l'enlèvement des dépôts sauvages. Celle signée pour 2024-2027 marque un changement de cap : 500 000 € investis, financés à 80 % par l'Agglo pour préserver et restaurer les écosystèmes forestiers eux-mêmes, et permettre à l'ONF de se doter de plans de gestion, outils de connaissance et de pilotage indispensables pour programmer des travaux en faveur de la biodiversité sur les dix prochaines années. Les inventaires réalisés révèlent une biodiversité riche : six mares prospectées à Saint-Germain, cinq espèces d'amphibiens identifiées dont l'alyte accoucheur ; à Marly, présence confirmée du triton alpestre, de la salamandre tachetée et du triton crêté. Cette démarche a été récompensée par le Trophée des forêts Île-de-France dans la catégorie biodiversité.

✓ **La convention permet d'intervenir sur des sites à haute valeur écologique très fréquentés.** L'étang du Corra et la châtaigneraie historique de Marly sont des sites d'exception qui nécessitent une gestion active pour préserver leur valeur écologique face à la pression humaine. Sur l'étang du Corra, outre la protection des berges, la suppression du parking nord et sa renaturation constituent un acte fort. Sur la châtaigneraie, abritant des châtaigniers tricentenaires devenus de véritables réservoirs de biodiversité, un inventaire du patrimoine arboré a été réalisé et des travaux de sécurisation ont été effectués. L'entretien des milieux ouverts du massif de Saint Germain – 60 hectares de prairies, refuges essentiels pour oiseaux, reptiles et papillons – a également été mené avec un fauchage tardif et une lutte contre les espèces invasives.

✓ **Après l'obtention du classement en forêt de protection pour le massif de Saint-Germain, la procédure est engagée pour le massif de Marly.** Lancée en mai 2025, elle confèrera au massif de Marly le plus haut niveau de protection juridique existant pour les forêts.

### Pistes pour faire mieux demain

○ **Mettre en place des suivis systématiques après chaque intervention** sur les mares et les milieux ouverts pour mesurer l'évolution de la biodiversité et démontrer l'impact des travaux

○ **Partager la connaissance de la biodiversité forestière** issue des inventaires et des plans de gestion, pour qu'elle alimente la stratégie biodiversité du territoire au-delà des seuls massifs forestiers.





## Préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques et prévenir les risques



### Objectifs

Préserver la qualité de l'eau et les écosystèmes de la Seine en réduisant les rejets d'eaux usées.

Réduire les risques d'inondation et de pollution en limitant le ruissellement des eaux pluviales.

Maîtriser les coûts et garantir la durabilité du service public de l'eau en optimisant le réseau, réduisant les pertes et limitant les volumes d'eaux usées à traiter.



**138 litres**

d'eau potable consommés par habitant et par jour en 2024, soit -9 % depuis 2022



**8,5 km** de réseau

d'assainissement renouvelés entre 2023 et 2025



**2,5 M€** engagés pour le Schéma Directeur d'Assainissement, financé à 80 % par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie

## GRANDS ENSEIGNEMENTS DES RÉALISATIONS

40%

- ✓ **Le Schéma Directeur d'Assainissement s'impose comme l'outil phare pour objectiver les enjeux et piloter l'action dans la durée.** La première phase du SDA a permis d'identifier les priorités d'action : suppression des mauvais branchements, réduction des déversements en Seine, infiltration à la parcelle. Il se terminera fin 2026 et portera un plan pluriannuel d'investissement.
- ✓ **La mise en service d'un nouveau réseau d'assainissement (T130) constitue une avancée décisive pour résorber notre retard sur les rejets en Seine.** L'Agglo était parmi les dernières collectivités franciliennes à déverser des eaux usées en Seine par temps sec. La mise en service du délestage T130 en mars 2026 permet d'éviter le rejet de 240 000 m³ d'eaux usées par an.
- ✓ **L'Agglo a rendu obligatoire le contrôle des branchements pour lutter contre une pollution importante.** 15 % des branchements sont non conformes, générant 1,4 million de m³ d'eaux usées déversés chaque année en Seine via les réseaux pluviaux. Le contrôle obligatoire lors des ventes – 2 160 contrôles réalisés en 2025 – produit déjà un effet réel.
- ✓ **L'infiltration à la parcelle réduit le ruissellement mais son déploiement suppose une cartographie préalable des sols.** Rendre cette obligation opposable nécessite de savoir où les sols peuvent infiltrer ou pas, comme dans les zones de carrières où l'infiltration créerait des risques d'effondrement. Cette cartographie, en cours d'élaboration, est le préalable au futur plan de zonage des eaux pluviales.
- ✓ **L'Agglo a expérimenté des solutions innovantes pour réduire les pollutions en Seine.** 2 expérimentations ont été déployées : des paniers récupérateurs de fibres plastiques sur les stades de Chatou et de Saint-Germain-en-Laye – retenues avant leur fragmentation en microplastiques – et des paniers récupérateurs de déchets dont la généralisation reste contrainte par les réseaux souterrains.

### Pistes pour faire mieux demain

- **Mettre en œuvre le plan pluriannuel d'investissement issu du SDA** programme de travaux d'une centaine de millions d'euros sur 10 ans.
- **Structurer le suivi des non-conformités de branchement** pour s'assurer de la mise en conformité des installations et **étendre le contrôle aux entreprises et aux industriels.**
- **Généraliser l'obligation d'infiltration là où les sols le permettent**
- **Gérer l'eau en surface et en faire un atout pour l'aménagement de nos espaces publics** pour une gestion raisonnée et moins coûteuse.





## Développer une approche globale en matière de biodiversité



### Objectifs

Mieux connaître la biodiversité du territoire pour agir de façon ciblée et mesurer l'évolution des espèces et des milieux dans le temps.

Préserver et restaurer les habitats naturels (mares, milieux ouverts, berges, etc.) pour permettre à la faune et à la flore locales de s'y développer, y compris des espèces rares ou menacées.

Faire du territoire un espace favorable au retour du vivant en réduisant les pressions humaines sur les milieux les plus fragiles et en connectant les espaces naturels entre eux.



### GRANDS ENSEIGNEMENTS DES RÉALISATIONS

✓ **L'Agglo a engagé un travail de cadrage sur la biodiversité à l'échelle du territoire, encore en construction.**  
Dans le cadre de la communauté de travail « forêt et nature en ville », l'Agence régionale de la biodiversité a présenté un panorama de la biodiversité en Île-de-France et la commune de Montesson a partagé ses initiatives autour de son atlas communal. Ces échanges ont esquissé des pistes d'action (atlas intercommunal de la biodiversité, candidature au programme Territoire Engagé pour la Nature, étude Trame Verte et Bleue).

✓ **Des actions concrètes en faveur de la biodiversité ont été engagées.**  
Le chantier des berges du Mesnil constitue la réalisation la plus significative : supervisé par un écologue, réalisé dans le respect des cycles biologiques, il a permis de créer des zones refuges (niches écologiques, petites mares forestières) et de renforcer les continuités écologiques sur un secteur longtemps altéré par des décennies de décharges sauvages. Sur les berges de Bezons, nichoirs à oiseaux, hôtels à insectes, gabions pour lézards ont été installés. Les projets de l'expérimentation Nature en ville (désimperméabilisation, plantations d'essences locales, création de corridors verts) contribuent également à la préservation de la biodiversité. Des mares filtrantes ont été réalisées en forêt de Marly. Enfin, l'expérimentation de paniers récupérateurs de fibres plastiques sur deux terrains de sport participe à la protection des écosystèmes de la Seine.

### Pistes pour faire mieux demain

- **Formaliser une feuille de route biodiversité** à l'échelle du territoire.
- **Centraliser la connaissance de la biodiversité du territoire** en s'appuyant sur les communes et les partenaires naturalistes pour disposer d'une vision partagée et actualisée.

### 5 villes



de l'Agglo engagées dans l'élaboration d'un atlas communal de la biodiversité (Chatou, Le Vésinet, Louveciennes,

Montesson, Saint-Germain-en-Laye) : une dynamique ayant vocation à être amplifiée et dont les enseignements sont partagés entre communes en vue d'une démarche intercommunale



## Accroître la production d'énergies renouvelables locales



### Objectifs

Réduire la dépendance du territoire aux énergies fossiles en valorisant les ressources énergétiques locales (géothermie, solaire, chaleur fatale) pour produire une énergie moins carbonée et moins soumise aux fluctuations des marchés.

Proposer aux habitants et aux communes une énergie plus verte et à coût maîtrisé en développant des réseaux de chaleur alimentés par des énergies renouvelables locales.



### 1 poste dédié

aux réseaux de chaleur urbains recruté en 2025



### 450 000 €

investis entre 2023 et 2026 dans le développement des énergies renouvelables



### 1 nouveau réseau de chaleur

géothermique lancé en 2026 avec un taux d'énergies renouvelables de **75 %** et un potentiel de **10 000** logements raccordés



**320 GWh** d'énergies renouvelables produits en 2023, soit **+14 %** depuis 2017



## GRANDS ENSEIGNEMENTS DES RÉALISATIONS



**L'Agglo a joué un rôle de coordination en apportant ingénierie, études et mise en réseau pour faire émerger des projets de transition énergétique.**

Face à la complexité des projets (permis minier, délégation de service public, autoconsommation collective), l'Agglo a apporté les compétences nécessaires pour permettre aux communes d'agir. Elle a structuré l'action grâce aux études d'opportunité pour prioriser les projets et éviter les impasses, et accéléré la dynamique grâce au partage de retours d'expérience entre communes. L'Agglo a également accompagné les communes dans la définition de leurs zones d'accélération de la production d'énergies renouvelables.



**Avec le réseau de chaleur géothermique de Sartrouville, le territoire se dote d'une production d'énergie renouvelable locale et massive.** Investissement massif, milliers de logements raccordés, fortes réductions de CO<sub>2</sub> : ce projet constitue une réponse concrète à la dépendance aux marchés de l'énergie révélée par la crise de 2022.



### Pistes pour faire mieux demain



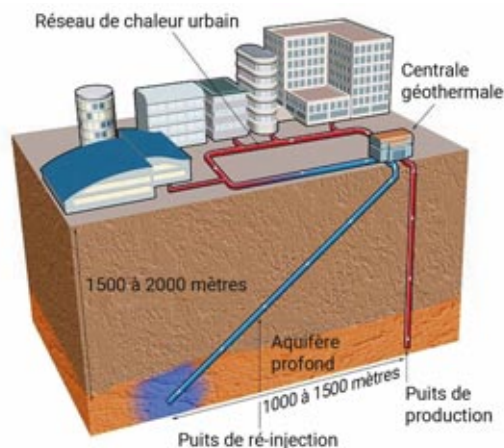
**Structurer l'offre de services aux communes** en consolidant la montée en compétence interne sur les sujets réglementaires et contractuels pour accompagner un plus grand nombre de projets.



**Anticiper la question du froid** en travaillant dès maintenant à des réseaux réversibles : avec le dérèglement climatique, la demande de rafraîchissement progresse au même rythme que celle de chaleur.



**Articuler la politique de réseaux de chaleur avec la politique de rénovation** pour que les deux leviers se renforcent mutuellement.





## Développer l'économie circulaire et de la fonctionnalité



### Objectifs

Éviter le gaspillage, allonger la durée de vie des objets et des matériaux et créer de la valeur locale.

Réduire la consommation de ressources en proposant des services de mobilité, d'équipements et de biens en accès collectif plutôt qu'en possession individuelle.



#### 1 local de réemploi des objets

implanté à la déchetterie intercommunale



#### 1 plateforme de réemploi des matériaux

en cours d'installation à Bezons

### GRANDS ENSEIGNEMENTS DES RÉALISATIONS

- ✓ **La plateforme de réemploi des Indes illustre la difficulté à faire émerger un modèle économique viable dans une filière encore balbutiante et le rôle décisif de l'Agglomération comme tiers de confiance.** Plusieurs tentatives infructueuses ont révélé un enseignement structurant : la viabilité d'une filière de réemploi dépend autant de la qualité des gisements et de la capacité à les stocker que de la demande en aval : les gisements issus des logements (béton, verre, sanitaires) ne suffisaient pas à attirer des opérateurs. L'Agglo a identifié un entrepôt désaffecté dans la zone industrielle de Bezons offrant les conditions de stockage nécessaires, puis trouvé un opérateur capable de gérer gisements et débouchés et œuvré pour son installation. Sans être propriétaire, opérateur ni investisseur, c'est son rôle d'intermédiation auprès des acteurs (1001 Vies Habitat, commune de Bezons, EPF Île-de-France) qui a rendu le projet possible.
- ✓ **Le projet de serre en réemploi au cœur du quartier des Indes, constituera un démonstrateur à valeur pédagogique.** 50 m² à construire à partir de fenêtres, de portes de cave et de clôtures récupérées pour montrer comment des matériaux considérés comme des déchets peuvent être réemployés et rendre le réemploi concret et attrayant pour les habitants.
- ✓ **D'autres modèles d'économie circulaire émergent sur le territoire.** L'économie de la fonctionnalité dans le secteur des mobilités (vélos, trottinettes, autopartage) a rencontré un réel succès en s'appuyant sur des filières et des opérateurs existants. Les démarches d'écologie industrielle territoriale progressent également : le programme ACT'Yvelines, porté par le Quai des Possibles, accompagne 14 entreprises du territoire.

### Pistes pour faire mieux demain

-  **Renforcer le partenariat avec l'opérateur de la plateforme de réemploi afin de réutiliser localement les ressources dans les chantiers de l'Agglo.**
-  **Intégrer systématiquement des clauses de réemploi dans les marchés publics pour en faire un standard.**
-  **Soutenir l'émergence de coopérations économiques locales** pour mutualiser les ressources et développer des approvisionnements de proximité.
-  **Trouver des débouchés locaux pour le local de réemploi de la déchetterie intercommunale.**



## Réduire et valoriser nos déchets

70%



### Objectifs

Réduire la pression sur les ressources naturelles en limitant la production de déchets à la source et en valorisant les matières plutôt que de les éliminer.

Offrir un service public efficace et adapté en améliorant la qualité du tri, en optimisant la collecte et en proposant des solutions de proximité accessibles à tous.

Préserver la qualité des espaces naturels et du cadre de vie en luttant contre les dépôts sauvages.



**226 kg** d'ordures ménagères par habitant et par an en 2025, soit **-16 %** depuis 2017



**45 bornes** de collecte des biodéchets en expérimentation en 2025. **9,5 kg** collectés par habitant



**167 composteurs partagés** actifs et **10 713** composteurs individuels déployés depuis 2009, représentant **3 140 tonnes** de biodéchets détournées de la collecte par an

### GRANDS ENSEIGNEMENTS DES RÉALISATIONS

- ✓ **L'Agglo a posé les bases d'une montée en puissance du tri à la source et de la valorisation.** Plusieurs avancées ont eu lieu : création et exploitation en propre d'une déchetterie et dotée d'un espace réemploi ; lancement d'une expérimentation de tri à la source des biodéchets qui a permis de construire une expertise pour le déploiement à venir ; et développement d'un réseau de compostage de proximité professionnalisé. Ces actions contribuent à la réduction des déchets à la source et sont un levier pour limiter les coûts de collecte et de traitement.
- ✓ **Le compostage de proximité se distingue comme un modèle circulaire à fort potentiel.** Cette solution s'impose comme la moins coûteuse et la plus vertueuse : elle produit un compost de qualité, directement réutilisable sur le territoire, contribuant au stockage du carbone dans les sols et réduisant les besoins de transport. Sa montée en puissance est engagée et le territoire dispose des ressources, notamment les déchets verts, pour en faire une véritable boucle locale. Sa pérennité repose toutefois sur un accompagnement continu afin de garantir la qualité des pratiques.
- ✓ **Après des années de préparation, l'Agglo est prête à changer d'échelle.** Les conditions sont réunies pour accélérer : baisse des fréquences de collecte, extension du tri à la source des biodéchets, développement de la prévention et du réemploi. Le gisement est là : les ordures ménagères résiduelles contiennent encore environ 30 % de biodéchets. Ce passage à l'échelle suppose d'atteindre les habitants moins engagés.

### Pistes pour faire mieux demain

- **Renforcer le réseau de compostage de proximité** en associant davantage les communes et les bailleurs sociaux et en visant la mise à disposition des composteurs au plus grand nombre.
- **Investir davantage le champ du réemploi et de l'économie circulaire** en soutenant des initiatives locales avec les communes et les acteurs associatifs
- **Intégrer les déchets des professionnels dans la stratégie territoriale** en développant des expérimentations ciblées sur les biodéchets et le gaspillage alimentaire (restauration collective, filière agricole).
- **Anticiper le renouvellement des usines de traitement des déchets** dont plusieurs arrivent en fin de vie, pour éviter que les investissements nécessaires ne contraignent les ambitions environnementales.





## Renforcer l'usage des transports en commun



### Objectifs

Faciliter les déplacements des habitants en offrant un service de transports en commun fiable, confortable et bien maillé.

Favoriser le report vers des mobilités moins polluantes en rendant les transports en commun suffisamment attractifs pour devenir une alternative crédible à la voiture individuelle.

Améliorer la qualité de vie en concevant des pôles gares agréables et sécurisés qui facilitent l'usage des transports en commun au quotidien.



**3,3M€** investis pour le réaménagement du pôle gare de Marly-le-Roi



**11,3M€** programmés pour le pôle gare de Maisons-Laffitte



**92 %** de régularité des bus en 2025, soit **+ 5 %** depuis 2023



**47 %** de part modale des transports en commun en 2022, soit **+ 3 %** depuis 2020

### GRANDS ENSEIGNEMENTS DES RÉALISATIONS

- ✓ **L'Agglo agit en partenariat avec Île-de-France Mobilités pour défendre la qualité de service malgré une dégradation conjoncturelle.**  
Le réseau de bus assure une bonne couverture du territoire. Sa qualité de service a cependant été affectée ces dernières années par deux facteurs conjoncturels : des problèmes de recrutement de chauffeurs notamment en raison de la mobilisation de conducteurs pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 et le vieillissement d'une flotte dont le renouvellement est conditionné à la construction de nouveaux dépôts adaptés.
- ✓ **La transition énergétique de la flotte est engagée.**  
En attendant la réalisation des dépôts adaptés, les véhicules actuels passent au HVO, carburant de synthèse renouvelable. Trois projets sont en cours : la création d'un dépôt à Chambourcy à horizon 2027, l'extension du dépôt existant de Montesson, puis la construction d'un nouveau site dans les prochaines années.
- ✓ **Les pôles gares se transforment pour offrir une expérience plus fluide aux voyageurs.** Les gares sont des lieux de passage pour des milliers de voyageurs chaque jour ; les rendre plus agréables et mieux connectés aux autres modes de transport est un levier direct pour encourager l'usage des transports en commun. Le pôle gare de Marly-le-Roi a été livré en décembre 2025 avec un parvis végétalisé, des cheminements piétons sécurisés et des stationnements vélos. Celui de Maisons-Laffitte est entré en travaux au printemps 2026 : nouveaux quais de bus, plus de 700 places vélos, espaces publics réaménagés. Des études sont en cours concernant les autres pôles gares du territoire.

### Pistes pour faire mieux demain

-  **Poursuivre le travail partenarial avec IDFM** pour améliorer la fiabilité du réseau.
-  **Réaliser un nouveau dépôt adapté**, condition sine qua non pour disposer de bus propres.
-  **Obtenir d'IDFM et des opérateurs l'automatisation de l'affichage du temps d'arrivée des bus**, levier simple à fort impact sur la perception du service.



## Renforcer les liaisons entre les communes en proposant une offre de transports alternative à la voiture individuelle

60%



### Objectifs

Permettre à tous les habitants de se déplacer sans avoir besoin d'une voiture, particulièrement dans les zones moins desservies par les transports en commun.

Contribuer à réduire le recours à la voiture individuelle en proposant des alternatives à la possession d'un véhicule pour les habitants qui n'en ont pas besoin au quotidien.



4 expérimentations de **navettes** dont 1 pérennisée



**750 vélos** et **250 trottinettes** électriques en libre-service  
**640 399** emprunts en 2025 soit **+188 %** en 3 ans



**21 véhicules** en autopartage pour **1 337** locations en 2025



**+46 %** de trajets réalisés en covoiturage entre 2023 et 2025

### GRANDS ENSEIGNEMENTS DES RÉALISATIONS

- ✓ **L'Agglo a construit via des expérimentations une offre complémentaire de mobilité efficace et bien implantée sur le territoire.**  
L'Agglo a déployé 4 expérimentations en navettes électriques, un dispositif de vélos et trottinettes en libre-service déployé sur 16 communes, un service d'autopartage sur 15 communes. Ces solutions répondent à une demande réelle et se sont implantées sans problème de tarification et avec une bonne réceptivité des habitants.
- ✓ **Le modèle des expérimentations fait ses preuves.**  
L'Agglo expérimente, objective l'usage et, quand la demande est réelle et suffisante, IDFM pérennise. Ce modèle permet d'innover sans prendre de risques financiers importants.
- ✓ **Les nouvelles offres de mobilité ont encore des marges de déploiement.**  
Le dispositif vélos et trottinettes peut encore être densifié. L'autopartage, en croissance constante, répond à une demande qui va au-delà des communes déjà équipées. Leur développement ne nécessite pas d'investissements lourds.
- **Pistes pour faire mieux demain**
  - **Déployer et densifier les offres qui ont fait leurs preuves** en ciblant les communes non adhérentes et les zones peu couvertes.
  - **Anticiper les formes de mobilité innovantes.**



## Développer l'usage des modes actifs



### Objectifs

Permettre aux habitants de se déplacer à vélo ou à pied en toute sécurité en construisant un réseau cyclable sans discontinuités ni points de danger.

Rendre les déplacements du quotidien plus fluides en offrant une alternative efficace à la voiture sur les courtes distances et pour le dernier kilomètre.

Favoriser le report vers des mobilités bénéfiques pour la santé et l'environnement.



**8 %** de part modale de la marche et du vélo en 2022, soit **+5,3 %** depuis 2020



**32 stations** de réparation vélo actives sur le territoire depuis 2019



**1 123 places** de stationnement sécurisé à proximité des gares



## GRANDS ENSEIGNEMENTS DES RÉALISATIONS



Le **Plan Vélo** densifie progressivement un réseau qui relie les lieux du quotidien aux grands itinéraires régionaux et aux bords de Seine.

Les accès aux gares, lycées et collèges ont été traités et les grandes discontinuités du réseau sont en voie de résorption.

Les aménagements réalisés sur la période - voies vertes en bords de Seine à Bezons et au Mesnil-le-Roi, pistes cyclables vers les gares de Chatou, Sartrouville ou Houilles-Carières, création des tronçons du réseau Vélo Île-de-France - illustrent cette progression. 16 km ont été réalisés sur les 80 km prévus au **Plan Vélo**. Les chantiers les plus complexes - franchissements de la Seine notamment - concentrent les obstacles les plus difficiles à lever.



Au-delà des infrastructures, l'Agglo développe une offre d'accompagnement pour ancrer le vélo dans les pratiques du quotidien.

Devenir cycliste au quotidien ne se résume pas à disposer de pistes cyclables : il faut pouvoir stationner son vélo en sécurité, le faire réparer, le retrouver intact à son retour et se sentir capable de circuler en ville en sécurité. L'Agglo crée ces conditions en développant un réseau de stationnements sécurisés, des bornes de réparation, et en partenariat avec l'association Solicycle, des ateliers de réparation et de marquage, des séances de remise en selle et des formations pour les adultes qui ne pratiquent pas encore. Une bourse aux vélos facilite par ailleurs l'accès à un vélo d'occasion.



### Pistes pour faire mieux demain



Accélérer le rythme de réalisation.



Consolider le protocole de mesure de la pratique – campagnes sur trois semaines à plusieurs périodes dans l'année – pour disposer de données fiables et démontrer l'impact du **Plan Vélo**.



Maintenir et développer les actions d'accompagnement au changement (formations vélo, ateliers de remise en selle, réparation).



## Accompagner le déploiement des motorisations propres

30%



### Objectifs

Accompagner les habitants et les opérateurs de transport dans la transition vers des véhicules moins polluants.



9 % de bus électriques et 41 % roulant au HVO (carburant de synthèse renouvelable) en 2025, soit +10 % de bus électriques depuis 2023



100 % des véhicules de collecte des déchets roulent avec un carburant propre



1,4 point de recharge pour véhicules électriques pour 1 000 habitants en 2025, soit x2 depuis 2023



526 000 € investis dans l'acquisition de navettes électriques

### GRANDS ENSEIGNEMENTS DES RÉALISATIONS

- ✓ La flotte de véhicules de collecte des déchets a achevé sa transition énergétique. Depuis 2024, tous les véhicules roulent au GNV ou à l'électrique. C'est un acquis significatif : les véhicules de collecte parcourent chaque année l'équivalent de onze fois le tour de la Terre pour assurer la collecte des déchets produits par les habitants du territoire (source : Sepur)
- ✓ La difficulté à réaliser de nouveaux dépôts de bus adaptés freine la décarbonation de la flotte, principal levier de transition des transports collectifs. Les bus propres nécessitent des dépôts équipés pour se recharger. Sans cette infrastructure, le renouvellement des bus diesel vers des motorisations propres ne peut pas s'enclencher. Les difficultés tiennent principalement à la mobilisation du foncier.
- ✓ Le déploiement des bornes de recharge pour véhicules électriques sur l'espace public progresse mais reste en-deçà des objectifs régionaux. Le Plan des Mobilités en Île-de-France fixe un objectif de 3000 points de charge à l'horizon 2030 à l'échelle de l'Agglo. En raison de leur compétence en matière de voirie, ce déploiement relève principalement des communes qui ont toutes contractualisé avec des syndicats et déployé des bornes sur l'espace public. Le développement des bornes sur l'espace privé, où les usagers s'organisent de manière autonome, semble compenser partiellement ce retard, sans que cela soit pleinement documenté.
- ✓ L'Agglo joue un rôle d'expérimentateur pour développer de nouvelles offres de mobilité décarbonée. L'Agglomération a lancé plusieurs expérimentations de navettes électriques afin de desservir des zones non couvertes par le réseau classique. La pérennisation par Île-de-France Mobilités de ces dispositifs dépend de leur niveau de fréquentation. L'autopartage, en croissance constante, répond à une demande qui va au-delà des communes déjà équipées.

### Pistes pour faire mieux demain

- Lever les obstacles fonciers à la réalisation de nouveaux dépôts de bus en mobilisant tous les partenaires institutionnels compétents.
- Améliorer le suivi du déploiement des bornes de recharge sur l'espace public et la connaissance des modèles économiques des opérateurs, en lien étroit avec les communes.





## Promouvoir un aménagement durable et favoriser l'éco-conception des espaces publics



### Objectifs

Préserver les espaces naturels, agricoles et forestiers en maîtrisant l'étalement urbain et en limitant l'artificialisation des sols.

Réduire la vulnérabilité du territoire face aux effets du dérèglement climatique (îlots de chaleur urbains, inondations) en favorisant des choix d'aménagement qui s'appuient sur la nature.

Concevoir des espaces publics plus durables et plus sobres (matériaux durables, recyclés ou locaux, réemploi, performance énergétique) pour réduire l'empreinte des aménagements.



**5,7 ha** d'espaces naturels, agricoles et forestiers consommés en 2023 contre 6,3 ha en moyenne par an sur la décennie précédente

### 139 arbres

plantés sur les berges du Mesnil en 2023

### 52 arbres

plantés sur les berges de Bezons en 2024

### 80 arbres

plantés dans le cadre des expérimentations Nature en ville en 2025



## GRANDS ENSEIGNEMENTS DES RÉALISATIONS



**La prise en compte des enjeux environnementaux dans les aménagements reste encore trop dépendante de la sensibilité des acteurs de la fabrique de la ville.**

Les enjeux d'infiltration des eaux, de biodiversité et d'éco-conception sont encore trop rarement intégrés dès la conception des projets d'aménagement. Sur le chantier des berges du Mesnil, supervisé par un écologue et réalisé dans le respect des cycles biologiques de la faune et de la flore, une approche intégrée dès l'amont a produit un résultat exemplaire.



**Définir les attentes environnementales en amont est une condition du succès des projets d'aménagement.**

Exprimer les exigences au fil de l'avancement plutôt qu'en amont génère des difficultés et des coûts évitables. L'expérimentation Nature en ville illustre ce que permet une démarche structurée en amont : en formant des binômes élu/technicien, en les accompagnant à la rédaction du cahier des charges pour intégrer les enjeux d'adaptation climatique et d'éco-conception des espaces publics et en cofinçant à hauteur de 30 000 euros, l'Agglo a permis, sur les 18 projets, des réalisations avec une meilleure performance environnementale.



### Pistes pour faire mieux demain



**Développer la formation interne et une culture commune Agglo et villes sur les enjeux environnementaux** pour que les équipes puissent définir des objectifs précis (choix des revêtements, couvert végétal, réemploi des matériaux, gestion de l'eau) et de les tenir face aux prestataires tout au long des projets.



**Se faire accompagner par un assistant à maîtrise d'ouvrage en développement durable pour formaliser un référentiel environnemental** à intégrer systématiquement dans les cahiers des charges des projets d'aménagement.



**Intégrer dans la fabrication de la ville de nouveaux points d'attention relatifs à l'adaptation au changement climatique** : gestion de l'eau, lutte contre les îlots de chaleur, rafraîchissement urbain, etc.



## Agir pour éco-rénover l'habitat et assurer la pérennité des constructions nouvelles



### Objectifs

Contribuer à la réduction  
des émissions de gaz à effet  
de serre en changeant d'échelle  
sur la rénovation énergétique  
de l'habitat privé, premier  
poste de consommation  
d'énergie du territoire.

Améliorer le confort thermique  
des habitants et réduire leur facture  
énergétique en les accompagnant  
dans la rénovation énergétique  
de leur logement.



**48 %** des logements  
estimés en classe  
énergétique E, F ou G  
en 2025.



**550 000 €** investis  
par l'Agglo dans la  
rénovation de l'habitat  
dont 50 000 € pour les  
diagnostics techniques  
des copropriétés



**2 708 logements**  
ayant bénéficié d'une  
subvention à la rénovation  
entre 2023 et 2025 : 1036 en 2025,  
489 en 2024 et 1183 en 2023



**3 889 tonnes**  
de CO<sub>2</sub> évitées par an

### GRANDS ENSEIGNEMENTS DES RÉALISATIONS



**L'Agglo participe à un service public de la rénovation de l'habitat fiable et sécurisé, qui répond à un besoin réel dans un secteur où les arnaques effraient.**

L'Agglo, en partenariat avec Énergies Solidaires, a structuré un parcours lisible pour les porteurs de projets (guichet unique, accompagnement par des experts, semaines de l'Eco-Rénov') qui constitue un rempart contre les pratiques frauduleuses pour rétablir la confiance. La dynamique est là : le nombre de personnes conseillées et de dossiers déposés progresse d'année en année.



**L'Agglo est un maillon d'une chaîne dont elle ne maîtrise pas tous les ressorts, ce qui fragilise son action.**

La suspension de MaPrimeRénov' en juin 2025 a eu une répercussion directe sur l'activité de l'Agglo, qui abonde les dispositifs d'État mais ne les pilote pas.



**Les copropriétés constituent le plus grand gisement d'économies d'énergie mais restent difficiles à mobiliser.**

Les copropriétés abritent plus de la moitié des habitants, et la moitié d'entre elles ont été construites avant toute réglementation thermique, ce qui en fait un parc particulièrement énergivore. Leur mobilisation est essentielle mais complexe : décisions collectives par vote en assemblée générale annuelle qui allonge les délais, restes à charge des travaux pouvant atteindre plusieurs dizaines de milliers d'euros par logement, etc. Enfin, chaque copropriété choisit librement son assistant à maîtrise d'ouvrage, entraînant une forte hétérogénéité des dossiers et freinant la massification.



### Pistes pour faire mieux demain



**S'appuyer sur l'observatoire des copropriétés** en cours de construction pour mieux cibler les copropriétés les plus fragiles et prioriser l'action là où les enjeux environnementaux et sociaux sont les plus forts.



**Poursuivre et amplifier les partenariats** pour participer à la rénovation du bâti, en particulier des ménages modestes.



## Favoriser l'éco-rénovation des bâtiments publics et d'activités



### Objectifs

Aider les communes à réduire leurs consommations d'énergie et alléger leur facture énergétique en les outillant pour identifier les actions les plus efficaces et répondre à leurs obligations réglementaires.

Accompagner les propriétaires de bâtiments d'activité dans la mise en conformité avec leurs obligations réglementaires.



**39 bâtiments publics** de trois communes engagés dans l'expérimentation de simulation de rénovation énergétique



**- 3 %** de consommation d'énergie dans le secteur tertiaire entre 2019 et 2022

### GRANDS ENSEIGNEMENTS DES RÉALISATIONS

- ✓ **L'Agglo a lancé une expérimentation avec des communes volontaires d'un outil de pilotage de la rénovation énergétique des bâtiments publics.** Les bâtiments communaux représentent 75 % des émissions de CO<sub>2</sub> des communes et le décret tertiaire impose des réductions significatives de consommation d'énergie dès 2030. L'Agglo a proposé à Carrières-sur-Seine, Chatou et L'Étang-la-Ville de tester un outil numérique de simulation générant des scénarios comparatifs de rénovation avec estimation des coûts, du retour sur investissement et des gains en CO<sub>2</sub>. L'expérimentation valide la pertinence de l'outil, qui permet au minimum un suivi réglementaire et, au mieux, un pilotage stratégique des investissements, mais son efficacité dépend des ressources humaines disponibles et du niveau de maturité énergétique de la commune.
- ✓ **L'Agglo accompagne les communes dans leurs projets de rénovation énergétique via des aides aux investissements.** Sur la période 2023-2025, plus de 400 000 euros ont été engagés pour soutenir des projets de rénovation portés par les communes : isolation thermique, remplacement de menuiseries, modernisation des systèmes énergétiques, réhabilitation de groupes scolaires, de mairies et de bâtiments communaux. Ces financements ont bénéficié à plusieurs communes du territoire, dont Carrières-sur-Seine, Mareil-Marly, Marly-le-Roi, Chambourcy, Chatou, Houilles et Port-Marly.
- ✓ **Le décret tertiaire ne produit pas les effets escomptés sur les bâtiments d'activité faute de sanctions effectives.** La rénovation énergétique des bâtiments d'activité relève de décisions privées sur lesquelles l'Agglo n'a pas de levier direct. Les grands propriétaires connaissent leurs obligations mais, dans un contexte de crise de l'immobilier de bureaux et en l'absence de sanctions, reportent leurs investissements. Les petits propriétaires, moins informés de ces obligations, sont également plus difficiles à atteindre.

### Pistes pour faire mieux demain

- **Déployer un pilotage territorial, une mutualisation des objectifs et des marchés groupés sur les actions de transition énergétique.**
- **Sensibiliser les entreprises du territoire sur le fait que la performance énergétique du bâti est un facteur d'attractivité et de compétitivité en s'appuyant sur le programme ACT'Yvelines porté par le Quai des Possibles pour intégrer cet enjeu dans les plans de réduction carbone des entreprises accompagnées.**

# POURSUIVRE ET APPROFONDIR NOS ACTIONS

# SUR LES TROIS PROCHAINES ANNÉES : CONSOLIDER, ACCÉLÉRER ET AGIR ENSEMBLE

Ce bilan à mi-parcours dit à la fois l'ampleur de ce qui a été engagé et la complexité d'une transition qui ne se pilote pas seul. Il invite à poursuivre, à approfondir et à accélérer.

Des dynamiques réelles sont à l'œuvre sur de nombreux fronts. Les énergies renouvelables progressent à travers le déploiement de réseaux de chaleur géothermiques, le tri et la valorisation des déchets montent en puissance et la flotte de collecte des déchets a achevé sa transition énergétique, le Plan Vélo densifie le réseau cyclable du territoire et les offres de mobilités décarbonées se déploient, les réseaux d'eau et d'assainissement font l'objet d'investissements importants. Par ailleurs, des actions conçues pour avoir un effet levier (accompagnement et aide financière à la rénovation énergétique des logements, sensibilisation, etc.) créent les conditions pour aider les habitants et inciter les acteurs du territoire à passer à l'acte. Enfin, certains leviers restent à construire : biodiversité, agriculture et alimentation de proximité, rénovation des bâtiments d'activité.

Les bases sont posées, les outils se consolident et les partenariats se structurent. Les dynamiques engagées appellent à être amplifiées, les obstacles identifiés à être levés collectivement. La seconde moitié du plan sera celle de l'approfondissement et de l'accélération avec les communes, les habitants et l'ensemble des acteurs du territoire. Le nouveau mandat sera l'occasion d'asseoir et de renforcer notre ambition dans un contexte réglementaire et face à une réalité climatique qui appellent notre mobilisation autant que notre exigence collectives.

**ADEME :**

Établissement public français chargé de la transition écologique et énergétique.

**ACT'Yv**

Programme ACT de l'ADEME.  
Accompagnement des entreprises dans la réalisation de leur Bilan Carbone et le déploiement d'un plan d'action.

**AESN**

Agence de l'Eau Seine Normandie  
Établissement public chargé de lutter contre la pollution, préserver les ressources en eau, restaurer les écosystèmes aquatiques et adapter les territoires aux effets du changement climatique sur le bassin-versant de la Seine.

**Airparif**

Association francilienne agréée par l'État chargée de surveiller la qualité de l'air et d'accompagner l'ensemble des acteurs dans l'amélioration de la qualité de l'air.

**ARB IDF**

Agence Régionale de la Biodiversité d'Île-de-France  
Département biodiversité de L'Institut Paris Region, chargée d'évaluer l'état de la biodiversité, d'en suivre les évolutions, et de promouvoir les bonnes pratiques à l'échelle régionale.

**AREC**

Agence Régionale Énergie et Climat  
Département énergie de L'Institut Paris Region, chargée de réaliser des études et d'accompagner les projets de transition énergétique des collectivités pour répondre aux objectifs de la Stratégie régionale énergie.

**Atlas de la biodiversité**

Inventaire des milieux et espèces présents sur un territoire donné.

**Baromètre de la Transition Écologique**

Outil d'aide à la définition des priorités d'action, présentant un état des lieux en matière d'émissions de GES, consommations énergétiques, production d'énergies renouvelables, mobilités durables et artificialisation des sols.

**Biodéchets**

Déchets organiques, tels que restes alimentaires et déchets verts, qui peuvent être valorisés par compostage ou méthanisation.

**CASGBS**

Communauté d'agglomération Saint Germain Boucles de Seine.

**CEE**

Certificats d'Économies d'Énergies  
Dispositif de l'État qui oblige les fournisseurs d'énergie à soutenir financièrement les actions d'efficacité énergétique, afin de réduire la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre.

**Consommations énergétiques finales**

Énergie réellement utilisée par les consommateurs après transformation et distribution.

**DDT**

Direction Départementale des Territoires  
Service chargé de mettre en œuvre les politiques publiques de l'État, notamment en matière de transition écologique.

**Décret tertiaire**

Réglementation qui impose aux bâtiments tertiaires de plus de 1000 m<sup>2</sup> de réduire leur consommation énergétique pour répondre aux objectifs nationaux de transition énergétique à horizon 2050.

**Délestage T130**

Opération d'assainissement visant à décharger un collecteur d'eaux usées saturé afin de réduire les rejets polluants vers la Seine.

**Éco-conception de l'espace public**

Démarche d'aménagement qui consiste à concevoir, aménager et gérer les espaces publics en intégrant des objectifs de réduction de l'impact environnemental et d'adaptation au changement climatique.

**Économie circulaire**

Modèle économique visant à réduire le gaspillage des ressources en promouvant la réutilisation, la réparation et le recyclage des produits.

**Économie de la fonctionnalité**

Modèle économique qui privilégie l'usage d'un bien plutôt que sa possession.

**Économie industrielle territoriale**

Modèle économique visant à la mutualisation des flux, ressources et besoins des acteurs économiques d'un territoire afin de réduire leurs impacts environnementaux et d'améliorer la performance économique locale.

**EPF IDF**

Établissement Public Foncier d'Île-de-France  
Organisme chargé d'acquérir et de gérer temporairement des terrains avant mise à disposition des collectivités.

**Forêt de protection**

Statut qui prévoit une forte protection et garantit la pérennité de l'état boisé.

**GES**

Gaz à Effet de Serre  
Gaz présent dans l'atmosphère qui retient une partie de la chaleur. Une concentration de ces gaz se traduit par une hausse de la température.

**Géothermie**

Utilisation de l'énergie contenue dans le sous-sol comme source de chaleur et d'électricité. C'est une énergie inépuisable, propre et disponible toute l'année.

**GNV**

Gaz Naturel pour les Véhicules  
Carburant composé principalement de méthane, utilisé comme alternative aux carburants thermiques.

**HVO**

Huile Végétale Hydrotraitee  
Biocarburant renouvelable produit à partir d'huiles et de graisses, compatible avec les moteurs diesel, permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre et les polluants.

**IDFM**

Île-de-France Mobilités  
Autorité organisatrice des transports en Île-de-France.

**KTEQCO<sup>2</sup>**

Kilotonne équivalent CO<sup>2</sup>  
Unité de mesure utilisée pour exprimer des émissions de gaz à effet de serre (1 ktCO<sub>2</sub> = 1 000 t. de CO<sub>2</sub> équivalent). Elle permet de comparer et d'additionner différents gaz à effet de serre.

**Ma PrimeRénov'**

Aide financière publique mise en place et gérée par l'État pour encourager la rénovation énergétique des logements.

**Mix de production d'énergie**

Répartition des différentes sources d'énergie utilisées pour produire l'énergie consommée sur un territoire.

**MWh**

Mégawatt-heure (MWh)  
Unité de mesure correspondant à l'énergie dépensée par un appareil d'une puissance de 1 000 000 watts pendant une heure, utilisée pour mesurer la consommation d'énergie à grande échelle.



**NOx**

Oxyde d'azote  
Polluant atmosphérique formé lors de la combustion, notamment dans les transports et l'industrie, ayant des effets nocifs sur la santé et contribuant au changement climatique.

**ONF**

Office National des Forêts  
Établissement public chargé de gérer durablement les forêts publiques françaises.

**PAC aérothermique**

Pompe À Chaleur aérothermique  
Système de chauffage qui capte les calories présentes dans l'air extérieur pour les transformer en chaleur utilisable à l'intérieur d'un bâtiment.

**PM2,5 et PM10**

Particules fines en suspension dans l'air, capables de pénétrer profondément dans les voies respiratoires et le sang et ayant des effets néfastes sur la santé humaine.

**Plan de zonage des eaux pluviales**

Document de planification qui définit les règles de gestion des eaux de pluie afin de favoriser leur infiltration et réduire les risques d'inondation et de pollution.

**Plan Vélo**

Document de programmation intercommunal visant à développer et structurer l'usage du vélo sur un territoire.

**Plan de Mobilités d'Île de France Mobilités**

Document stratégique qui définit l'organisation des déplacements à l'échelle régionale, en fixant les orientations de développement des transports et des mobilités.

**PPE**

Programmation Pluriannuelle de l'Énergie  
Document de pilotage qui fixe les priorités d'action en matière d'énergie sur une période de 10 ans.

**Réseau de chaleur**

Système de distribution de chaleur produite de manière centralisée et acheminée par des canalisations, permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

**Réseaux réversibles**

Réseaux énergétiques capables de fonctionner en chauffage et en refroidissement.

**ROSE**

Réseau d'Observation et de Statistiques de l'Énergie en Île-de-France  
Collecte et analyse les données énergétiques franciliennes afin d'éclairer les politiques publiques de transition énergétique et climatique.

**SCOPE 1 et 2**

Désignent respectivement les émissions directes de gaz à effet de serre d'une organisation et les émissions indirectes liées à l'énergie qu'elle consomme (électricité, chaleur, froid).

**SDA**

Schéma Directeur d'Assainissement  
Document de planification qui permet de diagnostiquer, organiser et programmer l'évolution des réseaux d'eaux usées et pluviales afin d'en améliorer la performance et de protéger l'environnement.

**SDRIF-E**

Schéma Directeur de la Région Île-de-France Environnemental  
Document de planification stratégique régional qui organise l'aménagement du territoire à long terme en identifiant les objectifs de transition écologique, de réduction de l'artificialisation et de développement des mobilités durables.

**Semaines de l'Éco-Rénov**

Événements organisés par l'Agglo sur l'ensemble du territoire visant à informer et accompagner les particuliers et copropriétaires dans leurs projets de rénovation énergétique.

**SNBC**

Stratégie Nationale Bas Carbone  
Document national qui définit les trajectoires et objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre visant la neutralité carbone en 2050.

**SO<sup>2</sup>**

Dioxyde de soufre  
Polluant atmosphérique issu principalement de la combustion de combustibles fossiles contenant du soufre, ayant des effets nocifs sur la santé et contribuant à la formation de pluies acides et de particules fines.

**Solaire PV**

Solaire Photovoltaïque  
Technologie de production d'électricité renouvelable qui transforme le rayonnement solaire en énergie électrique.

**SPASER**

Schéma de Promotion des Achats Responsables  
Document stratégique qui permet aux collectivités d'intégrer des objectifs sociaux et environnementaux dans leurs achats publics.

**Trames Verte et Bleue**

Dispositifs d'aménagement du territoire visant à préserver ou restaurer les continuités écologiques terrestres et aquatiques afin de favoriser les habitats et les déplacements de la biodiversité.

**UIDND**

Usine d'Incinération des Déchets Non Dangereux  
Usine de traitement par combustion des déchets non recyclables afin de produire de l'énergie sous forme de chaleur ou d'électricité.

**Valorisation des déchets**

- valorisation matière : utilisation de la matière du déchet pour un nouveau processus de production
- valorisation organique : compostage et méthanisation
- valorisation énergétique : production de chaleur ou d'électricité par l'incinération des déchets.

**ZAER**

Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables  
Périmètres définis par les communes pour favoriser l'implantation de projets d'énergies renouvelables sur leur territoire.

**ZAP**

Zone Agricole Protégée  
Outil juridique qui permet de protéger durablement la vocation agricole de certains espaces et de les soustraire à la pression de l'urbanisation.

# Saint Germain bouclesdeseine

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION



**Communauté d'agglomération  
Saint Germain Boucles de Seine**  
Parc des Érables - Bâtiment 4  
66 route de Sartrouville - 78230 Le Pecq

